

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

AREA

L'AGRICULTURE DE DEMAIN  
S'INVENTE AUJOURD'HUI



Plus de 2 000  
exploitations  
CERTIFIÉES,

POURQUOI PAS  
LA VÔTRE ?



## AREA EN QUELQUES MOTS ...

Depuis 2002, la Région a mis en œuvre une politique destinée à allier l'agriculture et l'environnement sous la forme de la certification **AREA : Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine**.

La Région Nouvelle-Aquitaine, a choisi d'étendre cette politique à tout son territoire. **La Région et ses partenaires accompagnent techniquement et financièrement les agriculteurs pour les aider à obtenir cette certification.**

Reconnue par la loi Grenelle, elle **valorise les exploitations agricoles qui pratiquent une agriculture** particulièrement **respectueuse du milieu naturel**.

Cette **certification** est un processus qui vous permet d'avoir une **visibilité globale de votre exploitation** et vous donne les éléments pour **décider des axes de développement pour votre avenir**.

Cette démarche vous permet de **CERTIFIER les engagements de votre exploitation sur les points suivants :**



**FERTILISANTS :** réduire les pollutions liées aux effluents d'élevage et aux fertilisants



**BIOSÉCURITÉ :** garantir la limitation des risques sanitaires



**BIODIVERSITÉ :** maintenir et développer la biodiversité



**EAU :** raisonner les prélèvements sur la ressource en eau

**PRODUITS PHYTOSANITAIRES :**

réduire les pollutions liées aux produits phytosanitaires



**EFFLUENTS VÉGÉTAUX :**

supprimer les pollutions liées à la transformation des végétaux



**ÉNERGIE :**

économiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables



# POURQUOI ENGAGER VOTRE EXPLOITATION DANS LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE AREA ?

## Des PERSPECTIVES à long terme pour :

- anticiper les exigences futures en termes d'environnement
- améliorer ses performances environnementales
- assurer la traçabilité des pratiques agricoles sur l'exploitation
- maîtriser les coûts inhérents au bon fonctionnement de votre exploitation

## Un ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER tout au long de la démarche :

> **Coût de certification en grande partie pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.**

> La certification vous donne une **priorité** pour l'**accès aux financements publics** : modernisation des élevages, plan végétal environnement, transformation et commercialisation, investissements en CUMA, mécanisation en zone de montagne, création d'infrastructures agro-écologies, agroforesterie, agritourisme, investissements fruits et légumes et horticulture.

> Un **accès gratuit aux formations** de conseil agronomique, Certiphyto, formation à l'irrigation.

> L'**absence de contrôle au titre de la conditionnalité** sur les sous-domaines « Environnement », « Santé – Productions végétales » et « Bonnes conditions agricoles et environnementales ».

> **Accès à la modulation agro-écologie** dans le cadre de la DJA.

> **Argument pour communiquer auprès du grand public et des consommateurs** sur une exploitation agricole respectueuse de son environnement.

> **Faciliter l'accès aux marchés** de plus en plus demandeurs de signe de certification environnementale.

> **Première marche pour un accès au niveau 3** « Haute Valeur Environnementale » de la certification environnementale des exploitations agricoles.

# COMMENT SE DÉROULE LA CERTIFICATION AREA ?

## UNE DÉMARCHE EN 5 ÉTAPES :

### [1] ETAT DES LIEUX DE VOTRE EXPLOITATION :

Votre référent AREA vient le faire dans votre exploitation sur les 7 enjeux (*fertilisants, biosécurité, produits phytosanitaires, effluents végétaux, biodiversité, énergie et eau*). Il détermine les mesures nécessaires à prendre.

### [2] MISE À NIVEAU DE VOTRE EXPLOITATION :

Pour la mise à niveau de votre exploitation, en fonction de ce qu'a préconisé votre référent, vous pouvez bénéficier d'aides publiques (PCAE).

### [3] ACCOMPAGNEMENT PAR VOTRE RÉFÉRENT :

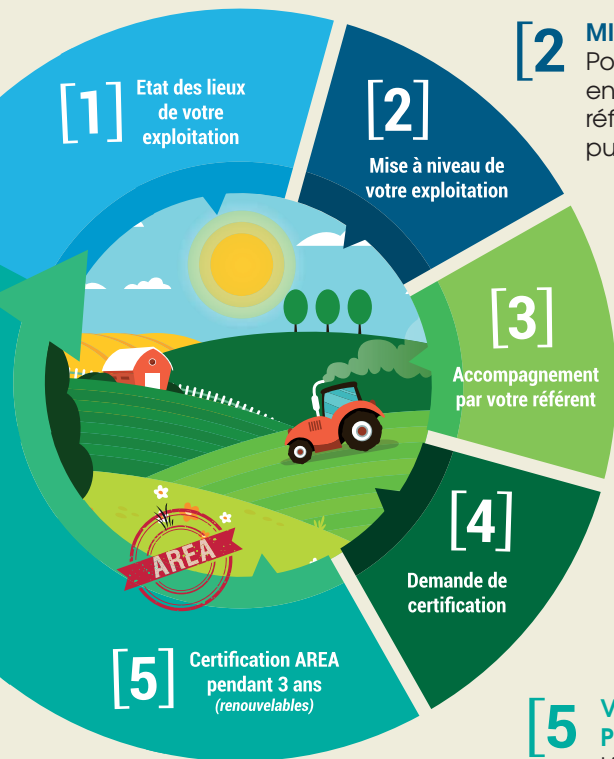
Suite aux aménagements, votre référent AREA vérifie la conformité de l'exploitation par rapport au référentiel AREA.

### [4] DEMANDE DE CERTIFICATION

Vous formulez, avec votre référent AREA, la demande de certification, adressée à la Région Nouvelle-Aquitaine.

### [5] VOTRE EXPLOITATION EST CERTIFIÉE AREA PENDANT 3 ANS (renouvelables)

L'accompagnement par votre référent dure le temps de la certification (3 ans).



Le coût de la certification ainsi que les formations sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.

**TOUT SAVOIR SUR LE GUIDE DES AIDES NOUVELLE-AQUITAINE** : <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Ou : <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/thematique/agroalimentaire-agriculture-aquaculture-et-peche/agriculture-et-diversification-agricole/>